



Observatoire paritaire,
prospectif et analytique
des métiers et qualifications
de la Métallurgie

Découvrez l'Observatoire

L'OBSERVATOIRE PARITAIRE, PROSPECTIF ET ANALYTIQUE DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS DE LA MÉTALLURGIE

MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et des qualifications de la métallurgie a comme missions principales :

- Anticiper les évolutions de l'emploi des métiers et des qualifications,
- Identifier les facteurs d'évolutions technologiques, industrielles, démographiques et organisationnelles,
- Développer les qualifications nécessaires pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

L'enjeu majeur de l'Observatoire est de permettre aux entreprises industrielles de disposer des compétences dont elles ont besoin afin de mettre en œuvre leur stratégie et améliorer leur compétitivité. L'Observatoire met à disposition des analyses et des études prospectives sur les emplois et les compétences ainsi que des outils d'observation, d'analyse et d'expertise des métiers et des qualifications de l'industrie métallurgique et de leurs évolutions. Il permet ainsi d'informer les salariés sur les besoins en compétences de la branche de la métallurgie pour les préparer aux évolutions des métiers et des filières industrielles. L'Observatoire devient ainsi une opportunité pour les entreprises et les salariés en anticipant les évolutions et en permettant de se préparer à relever, notamment, les quatre grands défis de demain :

Ancrage territorial et mondialisation

Dans un contexte de marchés mondialisés, relever le défi de l'ancrage territorial suppose de renforcer la performance et l'apport de valeur à tous les maillons des filières et de disposer des compétences pour ce faire. Ce défi a partie liée avec une politique industrielle ambitieuse et un cadre européen lisible permettant de cadrer les investissements et d'asseoir le renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne.

Ecologie et décarbonation

Eco-conception, filières de recyclage, nouveaux matériaux et nouvelle ère en matière de propulsion constituent des défis industriels pour des solutions économiquement valorisables, tout en portant la possibilité d'un renouveau industriel européen.



Observatoire paritaire,
prospectif et analytique
des métiers et qualifications
de la Métallurgie

Innovation et créativité

Décupler les gains d'innovation suppose de lier progrès technologiques et inventivité managériale et organisationnelle, à l'échelle de l'entreprise, TPE, PME, ETI ou collective dans un territoire. Ce défi implique de stimuler la capacité d'innovation dans tous les domaines (offre, méthodes), en se saisissant des opportunités permises par le numérique et en encourageant la dynamique collaborative, en interne et avec l'écosystème.

Accompagnement des compétences

Attirer des collaborateurs, en tenant compte des viviers locaux, en rendant lisibles les évolutions de l'industrie et en donnant du sens à ses métiers est structurant. L'anticipation des besoins, le recrutement des moins de 30 ans, l'adaptation coordonnée des formations sont clés, à travers les GPECT/GEPP et la contribution active des entreprises.



Dates clés de L'Observatoire

20 juillet 2004 : Création de L'Observatoire par l'accord national suite à l'ANI (accord national interprofessionnel du 5/12/2003), abrogé par l'accord national du 1er juillet 2011.

17 mai 2010 : Renforcement du rôle de l'Observatoire par l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

1er juillet 2011 : Accord sur la Formation professionnelle : anticipation des évolutions des métiers, information et orientation professionnelle vers les métiers.

12 décembre 2013 : Accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

13 novembre 2014 : Accord national relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

23 septembre 2016 : Accord relatif à l'emploi dans la métallurgie.

19 décembre 2018 : Accord constitutif d'OPCO 2i, avec constitution d'un observatoire interindustriel

8 novembre 2019 : Accord relatif à l'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans la métallurgie

FONCTIONNEMENT

L'Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et des qualifications de la métallurgie est mis en place sous la forme d'un groupe technique paritaire agissant par délégation de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la métallurgie. Ce groupe est dénommé groupe technique paritaire « observations prospectives des métiers, des compétences et des qualifications », ci-après dénommé le groupe technique paritaire « observations ».

Il est constitué des organisations patronales et syndicales représentatives de la métallurgie :



- L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie UIMM
- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie C.F.D.T.
- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC
- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T.
- La Fédération Confédérée FO de la Métallurgie

Dans le cadre des orientations définies par la CPNEFP et en application des accords nationaux de la métallurgie, le Groupe Technique Paritaire « Observations » a pour missions :

- **De sélectionner, coordonner, suivre, communiquer et diffuser les études, analyses et outils prospectifs relatifs à l'évolution des métiers, des compétences et des qualifications, pour la branche.**
- **D'identifier les compétences clés pour les entreprises de la branche.**
Elles regroupent les savoirs et compétences associés aux métiers « en tension », aux métiers « cœur de métiers et métiers stratégiques », les compétences émergentes ou nécessaires dans le cadre de métiers soumis à de fortes mutations d'activité ou à des transformations à venir, les compétences rares ou identifiées comme critiques.
Dans ce cadre, il définit et actualise les listes des métiers « cœur de métiers et métiers stratégiques », des métiers « en transformation », des métiers « en forte mutation », ainsi que des métiers « en tension » prenant en compte les propositions des CPREFP. Il communique ces listes à l'Observatoire de OPCO 2i, et aux différents opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP), prescripteurs et acheteurs publics de formation ;
- **De coordonner et de s'assurer de la prise en compte des travaux et outils d'observation de la branche,** en particulier dans le cadre de la Commission professionnelle consultative « Industrie » instituée auprès du ministre de l'éducation nationale et dans le cadre des dispositifs de soutien de l'État à l'emploi et au développement des compétences (EDEC) ;
- **De définir et mettre en visibilité, dans les fiches métiers, les passerelles de mobilité intersectorielle et interindustrielle** au moyen des compétences transversales identifiées dans ses différents travaux et dans ceux coordonnés par OPCO 2i ;
- **D'élaborer un compte rendu annuel de son activité** qu'il transmet à la CPNEFP.

Le Groupe Technique Paritaire « Observations » assure le suivi régulier de la réalisation des études, analyses et outils prospectifs et décide, le cas échéant, de les mettre à jour ou de les compléter.

Les résultats des travaux sont présentés à la CPNEFP. Ces résultats lui permettent de formuler toute proposition susceptible de déterminer, compléter ou d'actualiser la définition des orientations prioritaires de la branche. Il s'agit, en particulier, de déterminer les besoins en emploi, en formation et en certification prioritaires de la branche.



Observatoire paritaire,
prospectif et analytique
des métiers et qualifications
de la Métallurgie

FINANCEMENT

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, l'opérateur de compétences interindustriel (OPCO 2i) assure la prise en charge financière des travaux des observations prospectives menées au sein de la branche.

DÉCOUVREZ L'OBSERVATOIRE EN VIDÉO !